



Le Mardi 21 juillet 2020, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie Annexe sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 15 juillet 2020.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Mme Mélody TONOLLI

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL pour toute la séance

Mme Catherine CHEVALIER pour toute la séance

Mme Hélène MERMBERG pour toute la séance

Mme Olivia POLSKI pour toute la séance

M. Hermano SANCHES-RUIVO jusqu'au V14 2020 08

M. Patrick VIRY pour toute la séance

dont les mandataires sont respectivement :

M. Pierre RABADAN

Mme Anissa GHADI

M. Didier ANTONELLI

M. Valentin GUENANEN

Mme Agnès BERTRAND

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE arrivé à partir de la délibération 14 2020 13

M. Pierre RABADAN arrivé à partir de la délibération 2020 DASCO 30

Madame PETIT ouvre la séance à 19 h 09.

M^{me} PETIT

Je souhaite à nouveau la bienvenue aux habitant·e·s de l'arrondissement qui se sont déplacé·e·s pour assister à ce premier Conseil d'arrondissement de juillet. Merci beaucoup pour votre présence. Il est toujours important, pour tous les élus de cette assemblée de pouvoir siéger et délibérer en présence des citoyen·e·s.

Comme j'ai pu le dire le 11 juillet dernier, je souhaite à chacun·e·s d'entre vous, élu·e·s de cet arrondissement et de Paris une très belle mandature, de très bons débats, de très bonnes délibérations, dans des conditions qui, je le souhaite, respecteront nos regards différents, nos approches différentes, mais c'est ce qui constitue la richesse et l'aspect très précieux de la vie démocratique.

J'annonce les pouvoirs que j'ai reçus pour cette séance : Olivia POLSKI donne pouvoir à Valentin GUENANEN, Hermano Sanches-Ruivo nous rejoindra et donne pouvoir, dans l'attente, à Agnès BERTRAND, Catherine CHEVALIER donne pouvoir à Anissa GHAI, Hélène MERMBERG donne pouvoir à Didier ANTONELLI, Patrick VIRY donne pouvoir à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, et Célia BLAUJEL donne pouvoir à Pierre RABADAN.

– Projet de délibération 14 2020 16 - Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver l'ordre du jour complémentaire que nous avons dû établir pour adresser à l'ensemble des élus la liste nominative des désignations dans les différentes instances de notre arrondissement. Nous avons introduit, par principe, la délibération, elle a été vue avec tous les groupes politiques de ce Conseil d'arrondissement.

Nous avons également eu une demande de l'administration de la Ville de Paris pour ajouter une délibération de la Direction de la famille et de la petite enfance pour une subvention à neuf associations.

Les conditions particulières de préparation de ce Conseil justifient pleinement cet ordre du jour complémentaire qui est minime.

DÉLIBÉRATION N°51

– 14 2020 16 - Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

L'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs
Pour 27 dont 5 pouvoirs -

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUJEL, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

Contre 0

Ne prennent pas part au vote : 3 dont 1 pouvoir
(M. Éric AZIÈRE, Mme Célia BLAUDEL, M. Pierre RABADAN)

M^{me} PETIT

Nous passons maintenant à l'adoption des comptes rendus des trois dernières séances, 23 janvier, 11 mai et 11 juillet 2020.

Y a-t-il des remarques ou des demandes de modification ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas reçu les comptes rendus.

M^{me} PETIT

Ils sont pourtant sur ODS.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai téléchargé tous les documents afférents à la séance, je ne les y ai pas trouvés. Peut-on reporter le vote ?

M^{me} PETIT

Nous reportons ces points au prochain Conseil de septembre.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pourrez-vous s'il vous plaît, à l'avenir, faire vérifier par les services que le téléchargement de tous les documents est bien complet ?

M^{me} PETIT

Je vous propose de nous prévenir de ce genre de problème à réception de l'ordre du jour.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Bien sûr.

(M. Azière entre en salle.)

– **Projet de délibération 14 2020 13 - Approbation du Compte administratif 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Cette approbation fait partie des procédures annuelles et a été reportée pour les raisons que tout le monde connaît. Les délibérations budgétaires ont été décalées dans le temps. En tant que maire d'arrondissement, et pour l'exercice 2019, je suis ordonnatrice de cet état spécial. Je présente très succinctement le bilan de ce compte administratif et je me retirerai, car je ne participe pas au vote, ne pouvant pas prendre part à l'exécution budgétaire et à l'approbation de ce compte administratif.

Pour mémoire, le compte administratif retrace toutes les opérations d'exécution du budget qui rapprochent les éléments que nous avons élaborés pour le budget primitif de l'année 2019 et recoupe toutes les lignes de crédit que nous avons inscrites à l'occasion du budget prévisionnel, des dépenses et des recettes mandatées au cours de l'année 2019. Ce compte administratif nous permet d'arrêter les comptes et d'identifier les crédits éventuellement à reporter dans le cadre de l'étude du budget supplémentaire.

La structure du compte administratif est identique à celle des années passées. Elle comporte trois dotations qui composent l'ESA : la dotation d'animation locale, celle de la gestion locale qui concerne toutes les dépenses de fonctionnement liées aux équipements de proximité inscrits à

l'inventaire de la mairie d'arrondissement (écoles, conservatoire, parcs et jardins, équipements sportifs de proximité, crèches, etc.), et la dotation aux investissements de proximité.

En 2019, sur l'ensemble des sujets relevant de la gestion de cet état spécial, le taux global d'engagement, c'est-à-dire le rapport entre les commandes effectuées et les crédits ouverts dans le cadre du BP, s'élève à quasiment 97 %, ce qui est une bonne exécution budgétaire qui correspond à une bonne conception du budget primitif. S'il y avait un écart, ce serait plus compliqué.

Je tiens aussi à rappeler, et notamment avec le travail de la direction générale des services qui est derrière moi, que c'est une hausse consécutive dans l'exécution de ce budget depuis trois ans. En 2017, nous étions à 92 %, et en 2018 à 94 %. Cela signifie que les services font un travail de bonne gestion de leur budget, en lien avec la direction des services et les élus, et aussi pour trouver des solutions dans les dépenses pouvant survenir au cours de l'année.

Je remercie tous les services contributeurs, le pilotage par la direction générale des services, ainsi que le bon retour des directions centrales de la Ville.

Y a-t-il des questions ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Juste une observation. Lors du prochain Conseil de Paris, nous prendrons connaissance des observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France concernant les mairies d'arrondissement. Je vous invite tous, une fois que ce rapport sera disponible, à prendre connaissance des recommandations de la Cour et des rappels à la loi et au règlement sur le rôle des mairies d'arrondissement et sur le fait que nous pourrions, dans les arrondissements, bénéficier de la part de la mairie centrale d'une bien meilleure information budgétaire, et que les maires d'arrondissement puissent, ne serait-ce que se conformer à la loi sur la gestion des équipements de proximité notamment. Beaucoup de choses sont intéressantes dans ce rapport et peuvent nous être utiles pour présenter ensemble des doléances à la Mairie de Paris pour un plus grand rôle des arrondissements, notamment en matière budgétaire. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Exactement. D'ailleurs, je pense que nous y avons contribué de manière pertinente puisque nous avons longuement été auditionnés, Sami, Kouidri, Gwenaëlle et moi-même, pour apporter des évolutions plus intéressantes entre les arrondissements, les services déconcentrés et la mairie centrale. Avec 138 000 habitants, de nombreuses choses se décident et se montent à l'échelle de l'arrondissement.

Je laisse Amine Bouabbas procéder au vote.

(M^{me} Petit quitte la salle.)

DÉLIBÉRATION N°52

– 14 2020 13 - Approbation du Compte administratif 2019

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs

(M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE , Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI)

Contre : 5 dont 1 pouvoir
(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)
Ne prennent pas part au vote : 3 dont 1 pouvoir
(C. BLAUDEL, C. PETIT, P. RABADAN)

(M^{me} Petit entre en salle.)

– **Projet de délibération 14 2020 14 - Désignation des élus au sein d'organismes extérieurs**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

La désignation s'effectue en nommant à chaque fois un titulaire et un suppléant pour toutes les écoles du 14^e arrondissement. Cela concerne également les collèges, les lycées, le Conseil d'établissement du conservatoire municipal du 14^e et la commission d'attribution des places en crèche, ainsi que la commission de désignation des logements.

Nous avons établi cette liste en concertation avec tous les groupes de l'opposition et de la majorité. Normalement, cette liste fait consensus, voire même l'unanimité, en tout cas dans la désignation de chacun·e·s.

Je rappelle à tous les élus désignés de tout faire pour assister à toutes les réunions de ces instances. Je sais que la commission logement est plus contraignante de par ses horaires de fin de journée et la fréquence de ses réunions. Je compte sur chacun·e pour être extrêmement impliqué·e.

Je ne lis pas toute la liste, en revanche, j'indique qu'il est possible de désigner quatre personnalités qualifiées pour le Conseil d'établissement du conservatoire municipal, en plus de tous les élus et des représentants des parents d'élèves et des professeurs qui y siègent.

Cette délibération propose :

- Sébastien Pailler, directeur de l'école élémentaire Alain Fournier, mitoyenne du nouveau conservatoire, comme le veut la tradition d'avoir un directeur ou une directrice d'école dans ce Conseil d'établissement ;
- Mathieu Touzé, le co-directeur de Théâtre 14. Il me semble important que le Théâtre 14 soit représenté au sein de ce conseil d'établissement ;
- Dominique Denoizé, ou un représentant de l'association « Casdal », gestionnaire des centres Paris Anim' Vercingétorix et Marc Sangnier, où des partenariats sont déjà menés et un accueil de dispositifs de conservatoire « hors les murs » ;
- Gaïa Violante, nouvelle directrice de la Maison des pratiques artistiques amateurs de Broussais. Je pense qu'il est important que tous ces partenaires de l'éducation populaire ou d'établissements culturels de proximité puissent travailler ensemble et avoir un droit de regard sur les projets développés au sein du conservatoire.

Pour les lycées et les collèges, une désignation supplémentaire sera faite au Conseil de Paris.

Nous rendrons également publique la désignation des représentant·e·s au comité de gestion du centre d'action sociale de la Ville de Paris, de la Caisse des écoles, etc., qui se font par arrêtés de la Maire d'arrondissement.

Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette délibération ?

DÉLIBÉRATION N°53

– **14 2020 14 - Désignation des élus au sein d'organismes extérieurs**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ? Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

Ne prennent pas part au vote : 2 dont 1 pouvoir

(C. BLAUUEL, P. RABADAN)

– Projet de délibération 14 2020 15 - Autorisation de signature des conventions d'occupation des locaux MA14

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

En début de mandature, le Conseil d'arrondissement doit donner au Maire l'autorisation de signer les conventions d'occupation temporaire des espaces publics municipaux gérés en direct par la Mairie d'arrondissement mis à disposition d'associations ou d'autres partenaires.

Ces locaux sont l'Annexe, bâtiment dont la mise à disposition a été développée depuis maintenant deux ans, les nouveaux locaux libérés par le conservatoire situés au 40 rue Boulard, la salle associative de la rue du Moulin des lapins, et la salle associative de la rue Saint-Gothard. Les conditions de prêt sont explicites, et un bilan annuel de l'occupation de ces salles est réalisé en Conseil d'arrondissement. Il n'y a aucune raison pour que cette transparence s'arrête, ainsi Elliot de FARAMOND pourra présenter ce bilan.

Y a-t-il des questions ?

DÉLIBÉRATION N°54

– 14 2020 15 - Autorisation de signature des conventions d'occupation des locaux MA14

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

Ne prennent pas part au vote : 2 dont 1 pouvoir

(C. BLAUUEL, P. RABADAN)

(M. Rabadan entre en salle.)

– **Projet de délibération 2020 DASCO 30 - Subventions (28 000 €) à diverses associations et conventions avec les associations « Études et Chantiers Île-de-France » et « AFEV » pour des actions dans les quartiers populaires des 10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération porte sur un ensemble de subventions concernant tous les arrondissements.

Pour le 14^e, il s'agit d'une subvention de 1 000 € pour l'association « Études et Chantiers Île-de-France » afin de développer le projet « Un Vélo jusqu'à 10 ans ». L'objectif est de fournir gratuitement à une vingtaine d'enfants de la porte de Vanves, quartier prioritaire, des vélos dès leur plus jeune âge, de les échanger pour les adapter à leur âge, et un accompagnement à leur réparation.

DÉLIBÉRATION N°55

– **2020 DASCO 30 - Subventions (28 000 €) à diverses associations et conventions avec les associations « Études et Chantiers Île-de-France » et « AFEV » pour des actions dans les quartiers populaires des 10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– **Projet de délibération 2020 DASCO 51 - Subvention (253 078 €) à un collège au titre du budget participatif des collèges et à deux collèges au titre du budget participatif parisien**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Dans le cadre du budget participatif, il s'agit de permettre aux enfants d'étudier dans de bonnes conditions. La subvention de 150 000 € permettra d'insonoriser une quarantaine de salles de cours, des couloirs d'accès aux salles dans le cadre de l'opération « Silence, je travaille ! Limitons le bruit au collège François Villon ».

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Encore une fois, toutes nos réserves quant à l'utilisation du budget participatif pour financer des dépenses obligatoires de la Ville de Paris. Le budget participatif prend de plus en plus de place et la Ville de Paris se défait dessus en retenant cela de projet citoyen, ce n'est vraiment pas bien. Pour ce motif, nous nous abstenons pour cette délibération.

M^{me} PETIT

C'est un message d'encouragement aux collégiens et aux lycéens qui ont contribué à la définition de leur projet pour s'engager dans la citoyenneté active de leur établissement scolaire. C'est chouette !

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pardon, Madame. J'espère, Madame, que quand vous prenez des décisions au titre de la Mairie de Paris, vous vous concertez quand même avec les utilisateurs.

M^{me} PETIT

Oui, justement, ce sont eux les auteurs du projet, mais ce n'est pas grave.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Le fait de concerter les utilisateurs ne signifie pas qu'il faut mettre cela dans le budget participatif. Acceptez au moins de respecter les principes.

M^{me} PETIT

Tout à fait, Marie-Claire Carrère-Gée. Acceptez aussi que nous ne soyons pas d'accord et, je vous le dis, c'est un message d'encouragement que vous adressez aux collégiens et aux lycéens qui ont participé à la définition de ces projets.

DÉLIBÉRATION N°56

– 2020 DASCO 51 - Subvention (253 078 €) à un collège au titre du budget participatif des collèges et à deux collèges au titre du budget participatif parisien

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à la majorité avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 25 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 5 pouvoirs

(M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI).

Abstentions : 5 dont 1 pouvoir

(J.-F. ALEXANDRE, M.-C. CARRÈRE-GÉE, S. CLAUD, A. LEVY-THIBERT, P. VIRY)

– Projet de délibération 2020 DASCO 55 - Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération fixe les tarifs de cantine applicables aux adultes qui font fonctionner les collèges Giacometti et Jean Moulin selon leur statut socioprofessionnel.

DÉLIBÉRATION N°57

– 2020 DASCO 55 - Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DASCO 67 - Caisse des écoles (14^e) - Subventions complémentaires pour la restauration scolaire du collège Alphonse Daudet (14^e) et avenant à la convention d'objectifs et de financement 2018-2020

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération représente une bonne nouvelle pour les élèves du collège Alphonse Daudet et une marque de confiance envers la qualité des propositions de la Caisse des écoles de notre arrondissement qui assurera désormais la gestion de la restauration scolaire du collège.

Des travaux importants seront réalisés cet été pour le réfectoire, et il s'agit de verser une subvention à la Caisse des écoles en contrepartie des coûts inhérents à l'intégration de ce nouvel établissement d'un montant de 11 000 € de septembre à décembre 2020, ainsi que 8 375 € d'investissement pour acquérir le matériel de vaisselle en lien avec la restructuration de ce service de restauration.

M^{me} PETIT

Cela fait partie d'un travail qu'Agnès Bertrand a mené tout au long de l'année dernière avec la principale du collège, les parents d'élèves, et cela avait été adopté par le Conseil d'administration du collège Alphonse Daudet.

DÉLIBÉRATION N°58

– 2020 DASCO 67 - Caisse des écoles (14^e) - Subventions complémentaires pour la restauration scolaire du collège Alphonse Daudet (14^e) et avenant à la convention d'objectifs et de financement 2018-2020

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DASCO 75 - Caisse des écoles (14^e) - Subvention exceptionnelle (635 321 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit également d'une subvention pour la Caisse des écoles du 14^e arrondissement avec deux versants.

Carine Petit l'a déjà fait, il faut remercier la Caisse des écoles et son personnel qui s'est mobilisé très rapidement durant la crise sanitaire. En effet, elle a rapidement mis à disposition des masques à la Ville de Paris qui ont été distribués à l'AP-HP au début de la crise sanitaire. Elle a également prêté du matériel et effectué des dons alimentaires. Il s'agit de verser une subvention de 38 000 € pour permettre le rachat de masques pour son personnel.

Le deuxième versant de cette subvention consiste à compenser le manque de recettes du fait de l'interruption du service de cantine durant les deux mois et demi du confinement par l'attribution d'un montant de 597 321 €.

M^{me} PETIT

Toutes les Caisses des écoles des 17 arrondissements bénéficieront de ces subventions.

DÉLIBÉRATION N°59

– 2020 DASCO 75 - Caisse des écoles (14^e) - Subvention exceptionnelle (635 321 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DASCO 81 - Caisses des écoles - Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La délibération propose une modification pour faciliter le fonctionnement de la Caisse des écoles du 14^e arrondissement, comme ailleurs dans Paris.

La subvention annuelle de 5,3 M€ votée en 2019 est versée en deux fois, la deuxième tranche étant versée habituellement au 2^e semestre, au mois d'août, et il est proposé de la verser beaucoup plus tôt cette année afin que la Caisse puisse remplir ses objectifs et notamment payer ses charges salariales.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je comprends le principe de l'avance de trésorerie, évidemment. Est-ce que nous serons néanmoins à l'équilibre à fin décembre, ou devons nous prendre des mesures complémentaires à la rentrée ? Avons-nous une quelconque visibilité pour la suite ?

M^{me} PETIT

Nous avons une visibilité sur la méthode. Le dialogue de gestion est très serré avec toutes les Caisses des écoles et la ville, le bureau de la restauration scolaire, et la direction des finances. Je crois que nous sommes au début de l'évaluation des conséquences de cette crise sanitaire. Je trouve que les réactions de la Ville sont extrêmement importantes pour éviter les difficultés de paiements de fournisseurs et des agents. Nous étudierons cela lors de l'adoption des budgets supplémentaires, du budget primitif de la Ville pour 2021. Normalement, tout est très bien évalué, jusqu'à ce nous puissions mesurer tous les effets dans le moindre détail du confinement et de l'après-confinement pour 2020.

DÉLIBÉRATION N°60

– 2020 DASCO 81 - Caisses des écoles - Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

M^{me} PETIT

Nous renvoyons au Conseil d'administration de la Caisse des écoles qui pourra revenir dans le détail et qui est un autre moyen de contrôler, de surveiller, et d'anticiper ces mesures.

– **Projet de délibération 2020 DFPE 9 - Subvention (1 559 402 €), avenant n°1 à l'association « Envoludia » (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Les délibérations suivantes concernent des subventions pour des crèches associatives et des haltes-garderies gérées par des associations. Des conventions sont signées entre la Municipalité et les structures en question pour l'accueil des enfants parisiens quotidiennement, la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la Mairie d'arrondissement, et sur l'engagement des associations d'optimiser les taux d'occupation et de fréquentation.

La première délibération concerne la crèche « Les Bambini », spécialisée pour partie dans le handicap, située 20 rue Giordano Bruno pour une subvention d'un montant de 433 813 €.

DÉLIBÉRATION N°61

– **2020 DFPE 9 - Subvention (1 559 402 €), avenant n°1 à l'association « Envoludia » (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DFPE 14 - Subvention (1 496 857 €), avenants n°2, n°3 et n°4 à l'association « La Croix rouge Française » (14^e) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette deuxième délibération concerne une subvention pour l'un des établissements de « La Croix rouge française » situé 5 rue Guillemot pour un montant de 229 008 €.

DÉLIBÉRATION N°62

– 2020 DFPE 14 - Subvention (1 496 857 €), avenants n°2, n°3 et n°4 à l'association « La Croix rouge Française » (14^e) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DFPE 76 - Subvention (390 950 €) et avenants n°4, n° 3 et n° 1 avec l'association « La Planète des Enfants » (14^e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne la structure multi accueil « La Villa des enfants » située 6 impasse Villa moderne pour un montant de subvention de 127 088 €.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

La mauvaise situation financière de l'établissement n'a pas pu vous échapper. Je ne sais pas si vous avez demandé des actions correctrices ou si vous avez des explications quant à cette situation.

M. BOUABBAS

Un dialogue sera instauré avec la structure pour faire un point.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Le point aurait dû être fait avant d'attribuer la subvention.

M. BOUABBAS

Je note l'alerte.

DÉLIBÉRATION N°63

– 2020 DFPE 76 - Subvention (390 950 €) et avenants n°4, n° 3 et n° 1 avec l'association « La Planète des Enfants » (14^e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DFPE 86 - Subvention (71 798 €), avenant n°4 à « L'Association Familiale Catholique Saint-Pierre - Saint-Dominique » pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette subvention vise à soutenir la halte-garderie « L'Association Familiale Catholique Saint-Pierre - Saint Dominique » située rue des Suisses pour 71 798 €.

M. COCHARD

Merci, Madame la Maire. Nous nous opposons au versement d'une subvention à cet établissement. Nous sommes favorables pour remettre à plat les subventions versées aux crèches et haltes-garderies confessionnelles et celle-là en fait partie. Nous pensons que le principe de laïcité nous engage, surtout s'agissant d'une halte-garderie. Nous avons également lu la newsletter diffusée par cet établissement aux parents d'élèves avec la mise en avant de personnalités politiques très marquées politiquement à droite, pour dire les choses concrètement.

Je ne doute pas que nos amis de l'opposition s'opposeraient au versement d'une subvention de la Ville de Paris auprès d'un établissement faisant la promotion de M. Martinez de la CGT ou de Che Guevara, je pense que cela les ferait hurler. Aussi sommes-nous surpris que l'on puisse financer ce type d'établissement.

La laïcité est importante, et je suis sûr que vous aussi, chers collègues de LR, êtes attachés à faire en sorte que cette laïcité soit respectée à l'heure où le Président de la République parle aussi de lutte contre le séparatisme. Je pense qu'il nous faut être très attentifs à ce que nous votons dans ce Conseil.

M. DURAND

Nous exprimons la même gêne, avec le groupe écologiste vis-à-vis de cette subvention. Nous pensons également que les établissements confessionnels doivent être bien suivis, il y a des conventions avec la Ville, ce travail doit être fait.

Nous ne nous exprimerons pas sur la réalité de ce qui se passe au sein de cette halte-garderie, probablement que les choses se passent bien. Il s'agit simplement de pointer le fait que cet établissement se revendiquant de l'AFC (Association Familiale Catholique), cela pose un problème. C'est un réseau qui a des valeurs extrêmement traditionnelles, pour ne pas dire réactionnaires, des positions anti-PMA, anti-IVG, bref, une vision de la famille extrêmement excluante, qui ne donne pas les droits nécessaires à tous les types de famille, et qui ne laisse pas les femmes posséder leur corps comme elles le doivent et comme l'impose la République.

Dans ces conditions, il nous paraît compliqué d'encourager l'accueil de très jeunes enfants par des associations qui se revendiquent d'un réseau avec de telles valeurs. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais juste remercier M. COCHARD parce que nous n'étions pas du tout au courant de l'engagement à droite de l'association. La prochaine fois, nous vous consulterons avant de réaliser nos parcours de campagne puisque vous avez l'air très au courant, plus que nous. Merci beaucoup.

M. BOUABBAS

Je peux comprendre la gêne de certains collègues du fait de l'orientation idéologique de l'association. Toutefois, dans son aspect pédagogique, l'accueil des enfants, les choses sont très claires. Le cahier des charges est très précis. La Municipalité ne subventionne pas n'importe quel type de structure, et les obligations sont ici complètement remplies.

M^{me} PETIT

Madame CARRÈRE-GÉE, pour prendre de bonnes habitudes, je vous remercie de veiller à regrouper les interventions.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai une seule question. Est-ce que tous les enfants sont susceptibles d'être accueillis dans ce type d'établissement dans des conditions d'égalité ? Je serai la première à dénoncer un établissement qui ne respecterait pas la laïcité. Si les chartes avec la Mairie de Paris sont contrôlées, je ne vois pas le problème. S'il existe une contestation de principe du fait que des associations qui peuvent avoir un engagement philosophique, religieux ou autre reçoivent des subventions alors qu'elles assurent des missions de service public, c'est autre chose. C'est une contestation de principe qui relève de la libre opinion de M. COCHARD. À ce compte-là, le délit d'opinion pour toutes les subventions, si nous devons demander à toutes les associations de faire état de leur opinion et si nous les jugeons en fonction de cela, ce n'est pas ma façon de concevoir les choses. Il se trouve que le service public est assuré à Paris, comme dans bien d'autres villes, par des associations et pas seulement par des structures municipales.

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire. Je voulais juste reprendre les propos de M. BOUABBAS. Si nous commençons par être gênés par l'orientation idéologique des associations que nous subventionnons, nous passerons beaucoup de temps dans de nombreux débats dans les prochains Conseils d'arrondissement. Je pense qu'il est bon de s'en tenir au contrat pédagogique de ces associations, de leur rôle, ce sont souvent comme les écoles confessionnelles, des associations ou des écoles sous contrat.

Néanmoins, si vous voulez faire vivre ce débat dans la majorité municipale, j'y assisterai avec grand plaisir.

(Rires.)

M. BOUABBAS

Juste un élément important évoqué au début de cette série de délibérations. Bien évidemment, cette structure participe également à la commission crèche qui se réunit en mairie d'arrondissement. Il existe une transparence dans les attributions. Aucun enfant n'est refusé dans cette halte-garderie.

M^{me} PETIT

Je l'ai déjà mentionné à mes collègues de la majorité, cela s'explique également par l'histoire du site et du foncier qui appartient ou qui a appartenu à des congrégations, au diocèse, à l'évêché ou autres. Je suggère à mes collègues, en début de mandature, de poser cette question de mission d'information et d'évaluation par la ville, car cela génère toujours des débats dans les autres arrondissements régulièrement dans l'année. Cela permet d'établir les règles à appliquer au service public de la petite enfance : à qui nous confions les enfants, pourquoi et dans quelles conditions.

DÉLIBÉRATION N°64

– 2020 DFPE 86 - Subvention (71 798 €), avenant n°4 à « L'Association Familiale Catholique Saint-Pierre - Saint Dominique » pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 18 dont 4 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Stéphanie CLAUD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Anne LEVY-THIBERT, Mme Hélène MERMBERG, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY).

Contre : 9 dont 1 pouvoir

(C. CHEVALIER, M. COCHARD, G. DURAND, A. GHAI, F. LETISSIER, G. LARDY-WORINGER, J. MARCHAND, S. MATMATI, S. PARISOT)

Abstentions : 3 dont 1 pouvoir

(C. BLAUDEL, P. RABADAN, C ; VILLANI)

– Projet de délibération 2020 DFPE 89 - Subvention (68 346 €), avenant n°5 à l'association « La Cool Douche » pour la crèche parentale (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération concerne un soutien à la crèche parentale « La Cool Douche » avec un autre fonctionnement, et que je connais bien, située au 58 rue Didot. La subvention est de 68 346 €.

M^{me} PARISOT

Je précise que je ne prendrai pas part à ce vote, car la délibération concerne mon lieu de travail.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Les statistiques font apparaître un taux d'occupation vraiment très faible de 61 %.

M. BOUABBAS

Il faut considérer que les crèches parentales sont plus exigeantes avec les permanences des parents qui participent à la gestion de la crèche. C'est vraiment une association participative qui représente un super modèle. Le contexte dans lequel les crèches parentales évoluent n'est pas simple, et du fait de la volonté appuyée de la construction de crèches, souvent certaines personnes acceptent une

place en avril ou mai, mais si entre temps, ils obtiennent une place en crèche municipale, la tentation est forte d'accepter. C'est ainsi qu'ils perdent des places et ce n'est pas simple. Un dialogue est mené pour essayer de les aider sur le plan financier.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous connaissons tous des personnes rencontrant des problèmes d'accès à la crèche, et de tels chiffres interpellent.

M. BOUABBAS

Comme le faisait Mme GUY-DUBOIS, les postes sont proposés, mais il faut que ce soit possible sur le plan professionnel, que les parents soient motivés, ce n'est pas simple.

DÉLIBÉRATION N°65

– 2020 DFPE 89 - Subvention (68 346 €), avenant n°5 à l'association « La Cool Douche » pour la crèche parentale (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

Ne prend pas part au vote : 1
(S. PARISOT)

– Projet de délibération 2020 DFPE 90 - Subvention (51 252 €), avenant n° 4 à l'association « La Porte Entr'Ouverte » pour la crèche parentale (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

« La Porte Entr'Ouverte » est une crèche parentale située au 67 rue Maurice Ripoché, et la subvention prévue est de 51 252 €.

DÉLIBÉRATION N°66

– 2020 DFPE 90 - Subvention (51 252 €), avenant n°4 à l'association « La Porte Entr'Ouverte » pour la crèche parentale (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND,

M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DFPE 103 - Subventions et avenants n°2 et n°4 avec l'association « France Horizon » (10^e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette crèche associative est située au 56 avenue Jean Moulin et la subvention est de 70 352 € pour l'association « France Horizon ».

DÉLIBÉRATION N°67

– 2020 DFPE 103 - Subventions et avenants n°2 et n°4 avec l'association « France Horizon » (10^e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DFPE 105 - Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (144 000 €) à neuf associations : trois avec convention et deux avec avenant à CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Le prochain sujet porte sur la parentalité avec le soutien de nombreuses associations.

Pour le 14^e arrondissement, il s'agit de l'association « Yachad » qui accompagne plus particulièrement les familles monoparentales. Il est proposé une subvention de 4 000 € pour soutenir leurs actions, notamment dans les quartiers Plaisance et Porte de Vanves. En 2019, 384 familles ont participé à leurs activités, et il s'agit de les soutenir pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION N°68

– 2020 DFPE 105 - Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (144 000 €) à neuf associations : trois avec convention et deux avec avenant à CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DFPE 106 - Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142 500 €) à six associations

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La délibération concerne plusieurs associations de Paris. Pour le 14^e, c'est l'association « École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France » qui intervient dans plusieurs arrondissements. La subvention est de 50 000 € pour leurs interventions parisiennes. Pour le 14^e, ils ont mené des actions avec « Le Moulin » et l'objectif est de les aider à les financer.

DÉLIBÉRATION N°69

– 2020 DFPE 106 - Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142 500 €) à six associations

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DFPE 107 - Accompagnement des séparations - Subventions (159 500 €) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de soutenir l'association « ESPEREM », notamment connue dans le 14^e pour l'association « Arfog-Lafayette », qui propose un accompagnement aux parents qui connaissent des situations conflictuelles au 104 avenue Général Leclerc. 86 familles ont ainsi été accompagnées en 2019 à Paris. Le montant de la subvention est de 14 500 €.

DÉLIBÉRATION N°70

– 2020 DFPE 107 - Accompagnement des séparations - Subventions (159 500 €) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DFPE 109 - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (151 300 €) à neuf associations

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

La subvention concerne l'association « Florimont », bien connue de notre arrondissement, pour les soutenir dans leur très belle action menée depuis plusieurs mois devant l'école Simone Veil au 188, 190 rue d'Alésia. Le montant de 20 000 € est destiné au financement de leur Ludomouv, conteneur de jouets placé devant l'école et animé pendant l'été les mardis, les mercredis et les vendredis après-midi.

DÉLIBÉRATION N°71

– 2020 DFPE 109 - Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (151 300 €) à neuf associations

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE,

Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– **Projet de délibération 2020 DDCT 28 - Subventions de fonctionnement à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 2^e enveloppe)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération s'adresse à 131 associations parisiennes, dont certaines dans notre arrondissement. Il s'agit d'une deuxième enveloppe de subventions. Ce sont des associations qui réalisent des stages ou des actions tout au long de l'année. Ainsi l'association « Arzazou » qui propose notamment des stages autour de l'art pour les enfants, l'association « Œuvre participative » qui propose une fresque collective, une action du « Club Athlétique de Paris 14 » avec un projet de sport santé pour les seniors, le « Centre social Maurice Noguès », etc. Il est important de les soutenir et d'être présent dans tous les quartiers de l'arrondissement.

M^{me} PETIT

Merci Zoubir. J'ai oublié de préciser : Zoubir GHANEM, adjoint à la Maire du 14^e, chargé de la politique de la ville.

DÉLIBÉRATION N°72

– **2020 DDCT 28 - Subventions de fonctionnement à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 2^e enveloppe)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– **Projet de délibération 2020 DDCT 38 - Subventions de fonctionnement (361 350 €) à 55 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit encore une fois de subventions accordées à des associations qui œuvrent dans les quartiers Politique de la Ville et Veille Politique de la Ville. Il s'agit notamment du Centre social Maurice Noguès, du « Moulin », de la « Régie de quartier Flora Tristan », mais aussi de la compagnie « À l'affût ». Ces différentes associations agissent sur le terrain afin de favoriser le vivre ensemble

avec les habitants et participent à la vie du quartier pour améliorer la situation à l'aide de groupes de parole, etc. Certaines activités sont menées sur la voie publique pour inciter les habitants à se retrouver.

M. DURAND

Je voudrais simplement compléter le propos de mon collègue pour préciser que dans ces associations, des projets de réhabilitation et d'embellissement des places sont prévus, notamment la place Marthe Simard, mais aussi la rue Prévost Paradol. Afin d'améliorer le vivre ensemble, nous travaillerons également à aider les habitant·e·s à redessiner leur espace public, une manière de les intégrer dans la vie commune.

DÉLIBÉRATION N°73

– 2020 DDCT 38 - Subventions de fonctionnement (361 350 €) à 55 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DDCT 40 - Subventions d'investissement et budget participatif (394 290 €) à 18 associations situées en quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération est un avenant pour la réaffectation de travaux. L'association « La Marmite anti-gaspille » est un traiteur solidaire qui vise à éviter le gaspillage. Une subvention avait déjà été votée pour des travaux d'installation d'extraction, mais un souci d'architecture a empêché leur mise en œuvre. Une solution alternative moins onéreuse a été trouvée. Le budget initialement prévu est reporté pour les travaux d'une hotte intérieure et d'autres travaux d'aménagement intérieur du local.

DÉLIBÉRATION N°74

– 2020 DDCT 40 - Subventions d'investissement et budget participatif (394 290 €) à 18 associations situées en quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND,

M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– **Projet de délibération 2020 DJS 61 - Subventions (35 300 €) à 20 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

La subvention de 1 000 € concernant le « Basket Paris 14 », dont je suis président d'honneur, je ne prendrai pas part au vote.

Il s'agit d'aider à la réalisation de stages, notamment pour les jeunes de l'arrondissement, non seulement sportifs, mais également de soutien scolaire et de sorties culturelles, dans le quartier Politique de la Ville au niveau du gymnase Didot et à Pernety.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il est normal que vous ne participiez pas au vote, mais pas très normal que vous rapportiez ce projet de délibération en votre qualité de président d'honneur de l'association. Ce ne sont pas des choses qui se font, quel que soit le bien-fondé réel de cette subvention. Nous voterons évidemment ce projet de délibération.

DÉLIBÉRATION N°75

– **2020 DJS 61 - Subventions (35 300 €) à 20 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

**Ne prend pas part au vote : 1
(Z. GHANEM)**

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Julie CABOT, adjointe à la Maire du 14^e arrondissement, chargée des solidarités.

– **Projet de délibération 2020 DASES 128 - Subventions aux 30 centres sociaux associatifs**

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Il s'agit d'une délibération pour des subventions et des avenants pour 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2019.

Pour le 14^e, il s'agit de deux centres sociaux bien connus des habitant-e-s : le Centre social Broussais-Didot, géré et animé par l'association « Carrefour 14 », et le Centre social Noguès, géré et animé par l'association « Léo Lagrange ».

Le Centre social Broussais-Didot est en convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville, et la présente délibération propose de rattacher à cette convention, par avenants, quatre projets en direction des enfants, de la jeunesse et des familles, bénéficiant de financements d'autres directions, en complément de ceux prévus par la DASES dans le cadre de la convention. Le tout représente un montant total de 180 112 €.

Le Centre social Noguès est également en convention globale d'objectifs. La délibération propose de reconduire le financement prévu d'un montant de 230 066 € et, en complément, une subvention d'investissement destinée à l'achat de mobilier est proposée pour un montant de 3 600 €.

Je profite de cette délibération pour saluer le travail remarquable mené par les deux équipes de ces centres sociaux qui se sont fortement mobilisées pendant le confinement afin de rester en contact avec les familles du quartier. Elles continuent d'ailleurs aujourd'hui à proposer une offre d'activités renforcées pendant l'été auprès notamment des enfants.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je regrette, sauf erreur de ma part, qu'il n'y ait aucun bilan d'activité à l'appui de ces demandes de subvention. Je ne les ai peut-être pas vues. Ce sont des subventions conséquentes, mais même si elles ne l'étaient pas, c'est une question de principe. Je vois des textes de convention d'investissement, des fiches, des avenants à convention, mais rien sur un bilan.

M^{me} PETIT

Il y a plusieurs délibérations dans l'année pour les centres sociaux, et ce n'est peut-être pas inclus dans celle-ci. Nous signalerons à la DASES d'inclure toutes les pièces jointes de l'association qui a dû les déposer, à mon avis.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Oui, nous les connaissons, mais là, nous agissons en aveugle.

M^{me} PETIT

Oui, j'entends.

DÉLIBÉRATION N°76

– 2020 DASES 128 - Subventions aux 30 centres sociaux associatifs

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT,

Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DASES 143 - Subventions de fonctionnement (1 604 194 €) et d'investissement (115 000 €) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 et 2019

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

M^{me} CABOT

Cette délibération propose de subventionner 16 associations actives en faveur de l'alimentation des plus démunis avec une dimension particulière liée à la crise du covid-19. En effet, ces associations ont fait preuve d'un investissement considérable durant le confinement pour apporter un soutien aux publics les plus vulnérables.

Une distribution de paniers repas, particulièrement en faveur des personnes sans-abri, a été organisée dans trois points ressources dans Paris (Carreau du Temple, boulevard Barbès et les Grands Voisins), mais aussi dans les rues par des maraudes. Un dispositif de livraison de paniers repas a mobilisé de nombreux acteurs de préparation alimentaire et de livraison afin d'approvisionner les familles hébergées en hôtel, en complément des tickets services distribués à ces familles par la DRIHM (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement).

La Ville a octroyé une aide financière aux familles des trois premières tranches de quotient familial de restauration scolaire avec deux versements en avril et juin, en lien avec la CAS. Deux associations partenaires historiques de la Ville, les Restos du cœur et le secours alimentaire ont élargi leurs modalités habituelles d'intervention durant l'été.

Grâce à cette mobilisation exceptionnelle, l'offre alimentaire globale a été portée à 17 000 repas par jour contre environ 11 000 habituellement. Dans le 14^e, nous devons saluer les bénévoles de l'association « Paris tout petit » qui ont assuré une distribution de produits alimentaires et d'hygiène au centre social Didot. La présente délibération propose de leur verser une subvention de 10 000 € pour 2020.

Les Grands Voisins se sont également fortement mobilisés par l'intermédiaire de « Yes We Camp », en partenariat avec d'autres associations, du collectif « Raliment » pour permettre la distribution de 1 000 repas en moyenne par jour. Il est proposé une subvention de 98 000 € à « Yes We Camp » pour leurs actions dans le 14^e et ailleurs.

M^{me} PETIT

Je remercie Julie pour ses mots. Un travail formidable a été assuré pendant ces derniers mois. Cela a été très dur pour les associations de trouver le bon chemin pour passer à un autre rythme, car les besoins sont toujours là et d'entraîner ceux qui sont venus chercher ces aides alimentaires d'urgence pour un soutien et une aide plus pérenne.

M. MARCHAND

Merci Madame la Maire. Je m'abstiendrai pour ce vote, car je fais partie de l'association « Aurore », très impliquée aux Grands Voisins.

M^{me} PETIT

Bonne intervention. Cela montre que l'équipe est très impliquée, c'est plutôt bien.

DÉLIBÉRATION N°77

– 2020 DASES 143 - Subventions de fonctionnement (1 604 194 €) et d'investissement (115 000 €) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 et 2019

Rapporteuse : M^{me} Julie CABOT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUDX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

Ne prend pas part au vote : 1

(J. MARCHAND)

– Projet de délibération 2020 DAC 27 - Subvention exceptionnelle (620 000 €) et avenant à convention avec l'association « Théâtre Paris 14 » (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire.

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion artistique, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre aide à l'association « Théâtre Paris 14 » située porte de Vanves.

Après la désignation d'une nouvelle direction constituée de Mathieu Touzé et Édouard Chapot en 2019, le théâtre a pu rouvrir en janvier 2020 à l'issue d'une longue fermeture en raison de travaux de rénovation, mais il a dû malheureusement de nouveau fermer au public quelques semaines plus tard en raison du confinement lié à la crise du Covid.

Pour permettre la poursuite de ses activités et tenir compte de cette situation exceptionnelle qui a fragilisé les finances du théâtre, du fait du passage d'une direction à une autre, d'un temps de fermeture pour travaux et surtout de la crise sanitaire que nous vivons actuellement et qui malheureusement, continuera à impacter le milieu de la culture d'une manière générale, mais en particulier, aussi le « Théâtre 14 ». Nous vous proposons cette subvention exceptionnelle qui vise à soutenir et consolider la situation financière du « Théâtre 14 » et à passer cette période particulière et difficile.

Cette subvention qui s'élève à 620 000 € comporte aussi une subvention exceptionnelle de 20 000 € dédiée à l'organisation d'un festival qui vient de se tenir du 13 au 18 juillet, le Paris Off Festival qui a permis de présenter le travail de 15 compagnies avec plus de 40 représentations au « Théâtre 14 » ou au Gymnase Auguste Renoir avec une très belle mixité du public, des enfants du quartier, plus nombreux que jamais dans ce théâtre. C'est une très bonne nouvelle et nous souhaitons que cette nouvelle équipe continue ce travail dans cette direction, mais aussi beaucoup d'habitants·e-s. Cela a permis à de nombreuses compagnies, en grande difficulté, qui n'avaient pu se rendre au festival d'Avignon, de montrer leur spectacle, y compris aux programmateurs.

Je vous remercie de bien vouloir soutenir cette subvention, merci.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous nous réjouissons de ce soutien apporté au « Théâtre 14 » et nous félicitons son management d'avoir pris l'initiative de mettre en place ce festival en ce moment. Je voulais juste attirer l'attention du Conseil sur le fait que, dans le 14^e, il y a également de nombreux théâtres privés qui souffrent également et, à ma connaissance, on ne fait pas grand-chose pour eux.

M^{me} PETIT

Je pense que c'est quelque peu rapidement dit, que la Ville ne fait rien ou pas grand-chose pour les théâtres privés.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

En tout cas pour le 14^e.

M^{me} PETIT

Ce n'est pas vrai. Nous avons toujours soutenu le théâtre privé, nous l'avions fait avec un vœu, si vous vous souvenez bien, dans ce Conseil, concernant une taxation que le gouvernement souhaitait mettre en place et qui aurait gravement amputé le système d'entraide et de solidarité entre les théâtres privés. Je suis certaine que la Ville a déjà aidé les théâtres privés et continuera à les soutenir et sera très attentive aussi à ce qu'ils puissent reprendre leurs activités et tenir dans la durée.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pour l'instant, nous ne voyons pas grand-chose venir, à part 300 000 € au niveau parisien sur ce sujet.

M^{me} PETIT

Madame CARRÈRE-GÉE, vous verrez qu'il n'y a que des preuves d'amour dans ce genre de situation.

DÉLIBÉRATION N°78

– 2020 DAC 27 - Subvention exceptionnelle (620 000 €) et avenant à convention avec l'association « Théâtre Paris 14 » (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUDX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

– Projet de délibération 2020 DAE 103 - Marchés de la Création - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les exposants

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire. Cette délibération est mise en œuvre dans le cadre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée au Covid-19.

Il s'agit d'exonérer les droits de place des exposants au marché de la Création, en particulier celui d'Edgar Quinet qui nous concerne, pour six mois, du 15 mars au 14 septembre 2020.

DÉLIBÉRATION N°79

– 2020 DAE 103 - Marchés de la Création - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les exposants

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Anissa Ghaidi, adjointe à la Maire, chargée de la jeunesse et des sports. Elle vous présente la délibération 112 qui officialise et entérine définitivement le vœu que nous avons adopté lors du tout dernier Conseil d'arrondissement.

– Projet de délibération 2020 DJS 112 - Attribution de la dénomination « Thérèse et Jeanne Brulé » à la piscine située 1 place Édith Thomas (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

C'est l'attribution de la dénomination de la piscine de la porte d'Orléans située au 1 place Édith Thomas en « Thérèse et Jeanne Brulé », deux grandes athlètes du 14^e arrondissement et fondatrices du Fémina Sport, club du 14^e également.

M^{me} PETIT

Je suppose qu'il n'y a pas de question puisque cela avait fait l'unanimité la dernière fois.

DÉLIBÉRATION N°80

– 2020 DJS 112 - Attribution de la dénomination « Thérèse et Jeanne Brulé » à la piscine située 1 place Édith Thomas (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE ,Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT,

Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

M^{me} PETIT

Fémina Sport a retrouvé une photo d'archives des sœurs Brulé. Je pense que nous avons quelque chose à faire en matière d'équipement.

– **Projet de délibération 2020 DJS 134 - Subventions (49 450 €) à 26 associations sportives locales (Paris centre, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

M^{me} GHAI

C'est une subvention de la Ville de Paris à 26 associations sportives, dont deux du 14^e, avec une subvention annuelle de fonctionnement, d'un montant de 700 €, attribuée pour l'exercice 2020 à « Aïkido Club Paris », situé 8 rue du Cange, et la deuxième, d'un montant de 900 € pour l'association « Armo'forme » au 5 rue du Moulin vert.

DÉLIBÉRATION N°81

– **2020 DJS 134 - Subventions (49 450 €) à 26 associations sportives locales (Paris centre, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Anissa GHAI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Valentin GUENANEN, adjoint à la Maire du 14^e, chargé de plein de choses, et notamment du commerce qui présente trois délibérations que nous voterons séparément.

– **Projet de délibération 2020 DAE 104 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants**

– **Projet de délibération 2020 DAE 105 - Marchés aux puces - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants**

– **Projet de délibération 2020 DAE 141 - Marchés de quartier - Covid-19 - Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Les trois délibérations s'inscrivent dans le soutien de la Ville aux commerçants suite à la crise économique faisant suite à la crise sanitaire. Cette crise économique frappe de plein fouet les commerces de proximité de Paris, et la Ville n'a pas attendu pour agir et pour soutenir les commerçants comme ont pu le faire la région et l'État. Elle a pris des mesures rapidement pour

essayer d'aider les commerçants et a ainsi fait voter, dès le mois de mai, un ensemble de mesures pour les soutenir.

Nous retiendrons le chiffre de 200 M€ d'aide aux commerçants en trois thèmes : l'exonération des droits de voirie, droits de terrasse, étalage et chauffage, l'exonération de six mois des loyers commerciaux des bailleurs sociaux, notamment pour les entreprises de moins de 10 salariés, et l'exonération de six mois de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Ces trois délibérations concernent principalement les droits de place des commerçants des marchés alimentaires du 14^e arrondissement, des Puces de la porte de Vanves, et également un soutien financier aux délégataires des marchés qui se verront verser une provision d'indemnités équivalente à quatre mois de perception de droits de place.

Concrètement, dans l'arrondissement, ces mesures aideront 543 commerçants : 143 commerçants abonnés aux marchés alimentaires, 340 puciers et, comme Mélody le disait précédemment, les 60 abonnés du marché de la Création. Cette délibération est attendue par les commerçants de l'arrondissement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est une question en marge, je vous prie de m'en excuser, sur la configuration des marchés. Le marché Brune a repris sa configuration *avant* confinement. Je me demande s'il ne serait pas raisonnable, tant que nous ne sommes pas sûrs que le virus ne circule plus, de continuer à avoir une configuration sur une ligne qui est plus sécurisante pour tout le monde. Je me doute que ce n'est pas une décision qui a été prise juste dans le 14^e, peut-être pas, mais je pense que cela n'est pas très raisonnable.

M. GUENANEN

L'organisation des marchés est gérée par l'Hôtel de Ville et la direction de l'attractivité et de l'emploi. Des réunions ont lieu régulièrement entre les services de la Ville, le cabinet d'Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris, chargée du commerce et de l'artisanat et des délégataires de marchés. C'est fait en concertation et en respectant toutes les mesures et les précautions de sécurité dans le cadre de la crise sanitaire.

M^{me} PETIT

Des réunions sont également faites avec la Préfecture de police, les représentants des différentes administrations de l'État. Cette décision qui a été prise s'explique également par la sortie de l'état d'urgence sanitaire du 11 juillet. Il n'empêche pas de maintenir certaines mesures prises auparavant. Je pense que nous avons montré une certaine capacité d'adaptation, et de nombreux aménagements perdurent dans les marchés, comme les mesures barrière entre commerçants et clients, et le port du masque qui reste la règle dans un marché alimentaire.

Nous pouvons remonter la question à Mme O. Polski et demander comment réévaluer en fonction de la situation. Nous avons également fait preuve d'une plutôt grande adaptabilité, capacité de réaction à partir du moment où le préfet a donné son accord pour rouvrir les marchés.

DÉLIBÉRATION N°82

– 2020 DAE 104 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT,

M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

DÉLIBÉRATION N°83

– 2020 DAE 105 - Marchés aux puces - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

DÉLIBÉRATION N°84

– 2020 DAE 141 - Marchés de quartier - Covid-19 - Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

M^{me} PETIT

Merci pour ces trois unanimités pour ces délibérations liées à la crise.

Je passe la parole à Agnès Bertrand, adjointe à la Maire du 14^e arrondissement, chargée de l'urbanisme, du logement et de la qualité de vie dans le parc social.

– **Projet de délibération 2020 DU 59 - Cession d'un immeuble situé 106-108, rue de l'Ouest (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Merci Madame la Maire. Cette délibération concerne la cession d'un immeuble situé au 106-108 rue de l'Ouest. Cette adresse ne vous dit peut-être rien, mais si je vous dis qu'elle héberge l'institut Forja, je pense que cela parlera à tout le monde.

La Ville de Paris est propriétaire de cet immeuble depuis 2000, et le centre de rééducation professionnelle Forja est locataire de cet immeuble. C'est une parcelle de 329 m² pour 1 400 m² utiles. Pour assurer la pérennité et l'avenir de ce centre, l'Institut Forja a engagé une consultation avec un autre organisme, la Fondation « Œuvre des Villages d'enfants », association extrêmement connue d'accueil des enfants. Cette fondation a demandé à la Ville d'acquiescer ce bien.

La Ville de Paris souhaite céder ce bien à cette association avec, évidemment comme obligation, que l'acquéreur continue à proposer des prestations similaires. Le bien doit être cédé au fonds IMOVE pour 6,4 M€ avec une obligation de maintien d'activité en social et médicosocial pendant au moins une trentaine d'années.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer pour autoriser la signature de cette cession de la Ville de Paris au fonds de dotation IMOVE pour un montant de 6,4 M€ et permettre le maintien de l'activité de cet institut.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. À la lecture de l'exposé des motifs, nous étions parfaitement rassurés sur le fait que cette activité pourrait être maintenue et que c'était dans l'acte de vente. À la présentation de la délibération, il est dit « *pour une trentaine d'années* », je n'avais pas compris qu'il y avait une limite de temps.

M^{me} BERTRAND

Elle est traditionnelle dans ce genre d'acte.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Traditionnelle...

M^{me} PETIT

Poursuivez votre question jusqu'au bout.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Si un immeuble a une affectation et qu'il est inscrit dans l'acte de vente que cela reste un centre de formation pour personnes aveugles, cela me suffit. Je n'ai pas besoin que cela soit limité à 30 ans, et que l'on me dise que c'est la tradition. Je ne comprends pas.

M^{me} PETIT

Vous avez terminé ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Oui, absolument, je n'ai pas eu de réponse, mais j'ai terminé ma question.

M. AZIÈRE

Juste une indication. Encore une fois, si c'est pour permettre à l'institut Forja de continuer à travailler comme il le fait au bénéfice de ceux dont il s'occupe, si j'ose dire, c'est avec un grand « feu vert » que nous libérons cette délibération, histoire de rappeler l'inquiétude qui demeure à l'institut Forja quant à l'extinction des feux tricolores dans la rue Raymond Losserand et dans la rue de l'Ouest.

(Rires.)

M^{me} PETIT

Les électeurs ont tranché là aussi.

M^{me} BERTRAND

Les 30 ans représentent un minimum. Il s'agit d'un établissement médicosocial et il pourrait y avoir, à l'avenir, d'autres souhaits de la fondation pour d'autres activités médicosociales. Voilà pourquoi cette limite existe, mais c'est vraiment un minimum et il n'y a aucune inquiétude à avoir aujourd'hui quant à la pérennité de l'Institut Forja.

M^{me} PETIT

Ce ne sont pas les premiers biens concernés. L'institut du Judo a également un bail particulier depuis quelques années. Nous renouvelons pour des périodes de 30 ans, nous sommes même passés à 90 ans. Nous pouvons demander à la direction de l'urbanisme de préciser pour les élus et l'Institut Forja la raison invoquée pour les 30 ans et les modalités d'application.

DÉLIBÉRATION N°85

– 2020 DU 59 - Cession d'un immeuble situé 106-108, rue de l'Ouest (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de la délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUÉL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUDX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES-RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY).

M^{me} PETIT

Nous en avons terminé avec les délibérations. Pour terminer cette première séance, nous avons deux questions orales de Mme CARRÈRE-GÉE, et un vœu déposé également par les élus du groupe 100 % 14.

Je rappelle que pour l'instant, le Règlement intérieur qui dirige l'organisation de nos débats en Conseil d'arrondissement prévoit, pour les questions orales que je passe la parole à l'auteur de la question qui la lit. Je réponds et l'auteur de la question peut de nouveau réagir en fonction de ma réponse.

J'ai une demande de prise de parole de Mme Rucher, je vous passerai la parole après la question. Dans le Conseil d'arrondissement, le public peut prendre la parole, il n'y a pas de restriction, contrairement à d'autres endroits.

– Q14 2020 02 - Question orale de Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Cette question concerne la mise en sens unique, à titre expérimental de la rue d'Alésia, le seul axe est-ouest au sud de Paris.

Il s'agit d'abord de déplorer qu'aucune information préalable n'ait été fournie aux élus du 14^e. Nous en avons pris connaissance par un mail adressé à une *mailing-list* associée au Conseil de quartier. Mon groupe vous demande de bien vouloir nous inscrire sur les *mailing-lists* de Conseil de quartier. Nous estimons que ça n'est pas à notre place mais aux Conseils de quartier qui appartiennent aux habitant·e·s, et nous aimerions bien que les élus, sur ce projet, comme sur les autres aient au minimum le même niveau d'information que les Conseils de quartier.

Ensuite, l'objet de la question est de vous demander, -Le sens d'une expérimentation, et ce n'est pas la première fois que des expérimentations mobilités dans le 14^e sont menées au mois de juillet ; alors que ce n'est pas le mois où les Parisiens et professionnels travaillant à Paris circulent le plus. -Les modalités d'évaluation de cette expérimentation ; -Que nous y soyons associés ; et enfin, -De bien vouloir nous transmettre sous la forme qu'il vous plaira, l'étude d'impact qui a été faite en amont de cette décision. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci pour votre question concernant la rue d'Alésia. Pendant le confinement, la Ville de Paris, après discussions et échanges avec, je le rappelle encore une fois, la préfecture de police et les autorités de l'État, la préfecture de région ; mais également pour les questions de transport et de mobilité, la RATP. Chaque Maire d'arrondissement a été sollicité pour demander quels endroits seraient pertinents pour accueillir un aménagement permettant de favoriser les mobilités douces. En tout cas alternatives à la voiture, pour permettre également aux transports publics de fonctionner de façon plus fluide pour tout le monde.

Vous le savez aussi, cela n'a échappé à personne, l'une des priorités affichées par la Ville et l'État est la mise en place des pistes vélos temporaires qui avaient vocation à dédoubler certaines lignes de métro extrêmement sollicitées (4, 13, etc.).

Nous avons fait quelques propositions et avons identifié, en croisant différents critères de priorité, la rue d'Alésia. Cette rue accueille la ligne 62, l'une des lignes de bus les plus fréquentées de Paris, et elle est aussi un axe structurant, important et majeur pour les déplacements en vélo. Par ailleurs, des écoles et des collèges sont situés dans cette rue.

Pour nous, la mise en sens unique permettait un aménagement provisoire afin de rendre la circulation des bus plus confortable et rapide, et permettait également d'apporter une protection pour les déplacements cyclistes afin de les développer et de les favoriser. C'est aussi un axe extrêmement important pour tout ce qui concerne la santé environnementale autour des nuisances sonores et la pollution liée au trafic automobile.

Vous demandez pourquoi en juillet. Parce que, entre mai et début juillet, nous avons réalisé de nombreux aménagements temporaires pour préparer Paris, les Parisiens et ceux qui se rendent à Paris pour travailler, et la rue d'Alésia était l'un des plus importants.

Nous avons aussi voulu nous assurer, et les services de la Ville y ont beaucoup travaillé, de réaliser une étude d'impact sur les reports de trafic automobile et sur la faisabilité de cet aménagement. Par engagement que nous avons pris auprès des six Conseils de quartier, nous leur avons proposé de réunir en visioconférence leurs commissions voirie auxquelles nous avons transmis tous les projets en passe d'être réalisés. Tout cela est allé très vite, je vous le rappelle, et je vous rappelle les conditions de décisions et de réalisations. Nous avons très clairement précisé la question de la rue d'Alésia en projet, en demande d'étude de notre part et nous leur avons dit que c'était une décision que nous assumions, et qu'à partir du moment où les services de la voirie et la préfecture nous donneraient leur feu vert, nous ferions cette expérimentation. Nous leur avons indiqué que nous transmettrions l'étude que nous avons reçue le 21 juin. Les premiers retours des membres des commissions voirie des Conseils de quartier étaient interrogatifs - il est assez difficile d'imaginer la rue d'Alésia en sens unique -, mais plutôt intéressés et d'autres retours étaient plutôt positifs.

Nous leur avons indiqué que nous transmettrions le calendrier de réalisation que nous avons obtenu quelques semaines après, et nous leur avons indiqué que nous mettrions en place un système de comité de suivi, d'évaluation de cette expérimentation.

Ainsi, pour l'avenir, je le dis, j'assume pleinement cette décision de départ. Ensuite, comme notre charte des Conseils de quartier le permet, les 30 élus du Conseil d'arrondissement recevront, quand les Conseils de quartier décideront une reprise de leurs activités plus réglementaire, toutes les invitations, les ordres du jour, les documents, les lieux de réunion, les contacts, etc. Tous les élus pourront ainsi participer aux discussions avec les six Conseils de quartier qui seront concernés par l'évaluation de ce dispositif.

Nous avons distribué - là aussi, c'est toujours perfectible, nous ne l'avons pas fait suffisamment en amont, mais tout de même un peu, même si c'est à 48 heures ou à trois jours près - aux riverains une lettre d'information sur la mise en place de ce sens unique. À la rentrée, nous organiserons un premier bilan de l'été et établirons également une méthode de travail pour assurer un suivi de cette expérimentation avec les Conseils de quartier, les associations cyclistes, les associations des usagers des transports publics, avec aussi la RATP qui dispose, j'espère, d'outils pour mesurer la fréquentation des bus, les commerçants, les représentants des écoles de la rue, les collèges et les élus qui sont de fait prévenus par l'intermédiaire des Conseils de quartier.

Tous les éléments seront pris en compte et partagés de manière transparente et directe, comme nous l'avons toujours fait pour les principaux aménagements majeurs précédents, et même, comme je l'ai dit le 11 juillet, si nous pouvons nous améliorer, nous le ferons.

Nous partagerons les impacts sur la circulation globale dans l'arrondissement. Nous avons eu une réunion de travail avec M. G. Durand, M. E. De Faramond et les élus chargés des suivis des quartiers, et les premiers reports et impacts sont conformes à ce qui était mentionné dans l'étude que nous vous adressons. Nous discuterons également des gains potentiels pour le bus, pour la sécurité des cyclistes, et aussi, parce que j'espère que la rentrée scolaire se fera dans des conditions quasi normales, les bénéfiques pour la sécurité de ces gros groupes scolaires de l'arrondissement.

L'exécutif municipal rendra son avis, nous échangerons également avec la Ville de Paris avant de prendre une décision définitive. L'expérience se déroulera au-delà du mois d'août, afin de juger. Je me dis que si dans six ans, il est possible d'imaginer une rue d'Alésia complètement nouvelle avec de nouveaux usages, je peux vous dire que nous aurons beaucoup gagné par rapport à cette expérimentation.

Rendez-vous en septembre pour le comité de suivi, son installation et sa mise en place et également pour apprécier les bénéfiques. La présence des agents de circulation s'intensifiera. Nous sommes à l'écoute de tout signallement de panneaux de signalisation manquants ici ou là pour améliorer la visibilité pour les automobilistes. Je pense que les dizaines de milliers d'habitants de la rue d'Alésia auront beaucoup de mal à retrouver une nuisance sonore due au trafic automobile et que les choses iront dans ce sens, et que nous comptons bien poursuivre et amplifier ces transitions nécessaires.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Si j'ai bien compris, nous aurons dès demain l'étude d'impact dans notre boîte mail. OK ? Merci.

– Q14 2020 03 - Question orale de Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est une question assez générale qui concerne l'urgence sanitaire et le fait qu'elle a révélé ici comme ailleurs toutes les vulnérabilités, en même temps qu'elle a révélé bien des choses exceptionnelles de la part de nombreux citoyens et des agents de service public. Toutefois, nous ne pouvons qu'être frappés de voir au début du confinement un site de la Mairie du 14^e avec une page d'accueil mentionnant : « *Merci de votre compréhension nous sommes fermés* » et envoyant vers le site du ministère de la Santé pour tout comprendre au sujet du virus.

Je voulais savoir les mesures que vous avez déjà prises ou que vous comptez prendre pour améliorer la réactivité des services publics et la qualité des réponses apportées aux besoins des habitants en cas de nouvelle vague. Nous avons parlé tout à l'heure des questions scolaires, de la sécurité des enfants, et des personnels des écoles, des équipements de protection, mais ce n'est qu'un volet. C'est une question générale sur comment on s'organise mieux la prochaine fois, au cas où.

M^{me} PETIT

Madame Rucher, vous souhaitez intervenir.

M^{me} RUCHER

Pas forcément sur cette question précise.

M^{me} PETIT

Il faut s'inscrire pour un point de l'ordre du jour précis. Le point d'après est un vœu qui n'a plus rien à voir avec ce que vous avez indiqué dans votre demande d'intervention sur l'urgence et la gestion de la crise sanitaire. Je vous propose de prendre la parole maintenant.

M^{me} RUCHER

Bonsoir Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, Mesdames, Messieurs. Je me présente, même si la plupart des personnes me connaissent pour mes interventions ici depuis un peu plus de deux ans et mon travail avec les élus, quel qu'il soit, et la direction de l'urbanisme de la Ville.

Je suis Claudette Rucher, créatrice et référente de la commission de quartier Montparnasse au sein du Conseil de quartier Montparnasse-Raspail qui n'a pu se réunir depuis la fin des élections. J'interviens donc ce soir en tant qu'habitante, sauf que je représente tout de même quelques habitants, usagers du quartier avec lesquels nous discutons assez régulièrement.

Tout d'abord, félicitations pour ces élections, pour tous ceux qui se sentiront concernés, et merci Madame la Maire pour votre engagement du 11 juillet de renforcer et d'ouvrir la concertation sur les différents projets, sur votre volonté de dialogue et de travail direct avec les habitants.

Ceci étant, c'est dans le droit-fil de ces objectifs que se situe cette intervention pour vous alerter sur une situation grave en lien avec le Covid-19, et pour demander que des mesures à effets immédiats soient prises, compte tenu de l'urgence et du risque sanitaire. Pour cela, je m'appuie sur l'actualité, bien entendu, et des dernières dispositions dont nous n'avons eu connaissance qu'hier.

Pour faire court, si je puis dire, mais être exhaustive tout de même, le masque n'est pas obligatoire dans l'espace public, si j'ai bien compris, à condition que la distance d'un mètre minimum entre les personnes soit respectée, et à condition qu'il n'y ait pas de concentration de je ne sais combien de personnes si cette distanciation ne peut pas être respectée à l'égard des autres individus. Or, désolée de reprendre le sujet, mais là, c'est sur la crise sanitaire, à la sortie de la gare rue Mouchotte, les personnes s'attourent pour attendre un véhicule, leur train et, pour un grand nombre, pour fumer, des cendriers étant d'ailleurs à leur disposition spécifiquement à cet endroit à cet effet.

Des attroupements sont quotidiens, sans respect de la distanciation et bien entendu, sans masque. Les épidémiologistes s'accordent, au moins sur ce fait, que la fumée rejetée par les fumeurs - de cigarette et de cigarette électronique - contient et transporte les gouttelettes de salive desdits fumeurs. Cette zone extrêmement restreinte en temps habituel est le passage obligé, tout le monde le sait, par jour, des 3 000 habitants de la rue, dont 2 500 ont leur entrée d'immeuble au 8, pile en sandwich entre la sortie rue Mouchotte de la gare et l'arrêt des cars Air France, mais également des 5 000 usagers quotidiens de la gare. C'est donc 8 000 personnes par jour qui circulent obligatoirement dans cette zone et qui sont soumises quotidiennement à une insécurité sanitaire permanente. Nous savons que cette fréquentation est en hausse du fait de la période de vacances.

Les habitants avec qui j'ai discuté et qui me rejoignent ont pu constater la célérité dont la Mairie a fait preuve en intervenant en urgence, en quelques jours, dans le cadre de la crise sanitaire, en mettant en place des mesures adaptées un peu partout dans le quartier, tel que marquage au sol, la déviation de la circulation motorisée dans les rues commerçantes du quartier afin d'assurer la sécurité des piétons des habitants et des usagers, merci.

Toujours soucieux de travailler de concert avec la Mairie, je viens aujourd'hui vous alerter sur ce risque engendré par cette zone particulière, en période de crise sanitaire pandémique. C'est pourquoi il apparaît utile, indispensable de poursuivre vos actions de prévention dans cette zone dangereuse également.

À ce titre, nous avons quelques propositions et demandes. Par exemple, délimiter par marquage au sol la zone en question, en amont de l'angle Maine-Mouchotte jusqu'à l'arrêt des cars Air France qui correspond environ au 12 rue Mouchotte, des marquages au sol partant également des pieds des immeubles bâtis, c'est-à-dire de la gare jusqu'à la voie de bus incluse, d'installer dans cet espace des marquages au sol interdisant de stationner aussi bien pour les piétons que pour les véhicules, des marquages au sol dans la voie des bus interdisant l'arrêt, la circulation dans cette voie, hormis pour le bus évidemment.

(Interpellation dans la salle.)

Vous me le dites à chaque fois, mais là c'est tout de même une situation pandémique, je pense que nous ne sommes peut-être pas à deux minutes. J'ai bientôt fini. Je pense que cela suscite suffisamment votre intérêt pour que je continue, merci.

Bref, d'interdire dans cette zone tout ce qui favorise les attroupements, et ce pour le bien de tous, pour des raisons sanitaires d'urgence, actions que je viens d'énumérer qui, au sens des habitants, constituent un minimum.

C'est, demander pour limiter la propagation du Covid-19 et un regain de la pandémie et de ses conséquences sociétales et économiques auxquelles nous sommes déjà fortement confrontés. L'organisation de l'espace public et la sécurité de ses usagers relèvent de la responsabilité de la Ville. C'est pour cela que nous nous adressons à vous, pour vous demander de vous engager à mettre en place, en urgence, les mesures nécessaires dont celles énoncées à l'instant, dans la zone en question, comme cela a déjà été fait par vos soins, à juste titre, ailleurs dans le quartier. De procéder à une surveillance par des personnes qui respectent les consignes de sécurité, qui seraient chargées de les faire appliquer et de sanctionner ce non-respect. Et, enfin de nous en tenir informés.

Merci de votre écoute que j'ai espérée attentive.

M^{me} PETIT

Merci. Comme nous n'avons pas le texte écrit et qu'il y a de nombreuses demandes précises, je vous propose de nous l'adresser pour que nous puissions l'étudier.

M^{me} RUCHER

Je vous l'adresserais volontiers, néanmoins la zone en question, tout le monde la connaît, cela fait deux ans que j'en parle, même si c'est pour autre chose. Je pense qu'aujourd'hui, le fait de prendre des mesures à cet endroit-là où il y a un risque, cela n'engage pas tant que cela, en fait. C'est juste appliquer les mêmes mesures que vous avez appliquées dans le reste du quartier à un endroit qui a été certainement oublié et où la nécessité est évidente.

M^{me} PETIT

J'ai absolument bien entendu. Madame RUCHER, je vous réponds, mais je vous propose qu'en matière de méthode, encore une fois, vous nous adressiez, puisque vous l'avez rédigé avec des éléments très précis de marquage et autres, votre texte par écrit. Nous vous ferons un retour que nous espérons constructif en réalisant ce qui est proposé et suggéré.

M^{me} RUCHER

Je viens d'entendre que vous vous engagez à prendre des mesures nécessaires, merci. Oui, j'ai compris, mais en général, quand on envoie un mail individuel, c'est toujours un petit peu plus aléatoire, c'est pourquoi je voulais alerter tout le Conseil ce soir. Merci de m'avoir donné la parole.

M^{me} PETIT

Très bien. Et il n'y a pas de « *plus aléatoire* ».

Je réponds à la question de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Je voulais d'abord dire que les mots de votre question orale, M^{me} CARRÈRE-GÉE, sont forts. Vous dites : « la première vague a démontré la vulnérabilité de nos services publics et ses lenteurs. » Je trouve que c'est particulièrement fort. Soit nous n'avons pas vécu la même chose, de l'intérieur, soit nous n'avons pas vécu la même chose du point de vue de simple citoyenne et habitante d'une ville ou même d'un pays.

Je ne suis pas d'accord avec cette formulation que je trouve extrêmement sévère et je ne sais pas si c'est méprisant en direction des agents des services publics, je parle des services publics municipaux, je pourrai élargir à l'ensemble des services publics. Je ne suis pas sûre que la police s'est montrée vulnérable ni très lente. Je ne suis pas sûre que les hôpitaux et les agents hospitaliers se sont montrés lents ou vulnérables, je ne suis pas sûre non plus que par exemple, les agents de la poste qui ont dû s'adapter, mais qui ont assuré un service...

(Interpellation dans la salle.)

Je vous réponds, merci de ne pas m'interrompre.

Je ne suis pas sûre que les agents et les équipes des grandes administrations avec qui nous étions en contact en situation de crise, encore une fois, quasi quotidienne, je ne suis pas sûre qu'ils aient fait preuve de lenteur et de vulnérabilité. Je suis contre ce genre de formulation à l'encontre des agents du service public local ou national.

Ils ont montré d'ailleurs, au contraire pendant cette crise, que des agents venaient pour assurer les services essentiels des missions du service public en direction de tous les habitants du 14^e de Paris ou d'ailleurs. Ils ont montré aussi une certaine force dans leur réactivité. D'accord, il a pu apparaître, à un moment donné, un bandeau sur le site Internet.

(Interpellation dans la salle.)

Ne nous interrompons pas, nous pourrions d'ailleurs l'indiquer dans le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.

Je continue ma réponse. Nous sommes venus ici tous les jours du confinement, dès le lendemain du premier tour des élections municipales. Là aussi, ils ont fait preuve d'une très grande vulnérabilité et certainement d'une très grande lenteur pour avoir assuré toutes les opérations de vote avec les citoyens engagés. Ici, cinq d'entre nous ont télétravaillé de la Mairie tous les jours. Des agents ont continué les missions de service public d'état civil. Certains - nous n'en ferons pas la liste - sont allés renforcer - ce n'était pas leurs missions - les équipes des EHPAD, d'autres sont allés renforcer les

équipes du 3975 pour pouvoir répondre à l'afflux du nombre d'appels à cette plateforme téléphonique.

Les services de la propreté ont fonctionné - certes pas au taquet -, mais ils ont continué d'assurer leur mission de propreté dans une moindre mesure, mais en veille. Les services du centre d'action sociale de la Ville de Paris : allez échanger avec eux, ne serait-ce que trois minutes de votre vie, pour savoir ce qu'ils ont reçu et ce qu'ils ont réalisé comme travail pendant tout le confinement et encore maintenant. Les agents de la caisse des écoles ont, au début, proposé leurs services afin de maintenir les repas pour les enfants accueillis dans les écoles. Des animateurs de la DASCO... Bref, je ne peux pas laisser dire encore une fois, et au nom de toute la majorité municipale et de toute l'équipe municipale, que les agents ont été vulnérables et ont fait preuve d'une lenteur.

S'il y a eu un problème, un petit bug sur le site Internet de la Mairie d'arrondissement, je le prends pour moi, mais à aucun moment, vous ne pouvez remettre en question qui que ce soit dans l'équipe ou dans les agents de la ville.

Nous avons par ailleurs télétravaillé en réalisant une à deux *newsletters* par semaine. Nous renvoyions sur les sites des ministères de la Santé et de la préfecture qui mettaient en ligne les informations de l'État dans une crise sanitaire, encore une fois, d'urgence et pendant laquelle tout était piloté par les services de la préfecture. Vous avez d'ailleurs assisté à de nombreuses réunions comme moi par téléphone, visioconférence puisque les présidents de groupe de la majorité et de l'opposition y étaient associés.

Nous sommes également allés, avec Didier ANTONELLI, coller des affiches dans les rues sur les panneaux d'affichage pour les personnes pas forcément connectées avec les principales informations les plus urgentes. Nous rendrons compte, dans les prochaines éditions du journal de tout ce travail qui a été mené par tout le monde d'une manière ou d'une autre.

Nous réfléchissons à ce bilan, ce genre de période remet beaucoup les choses en cause. Nous nous sommes demandé comment faire pour être en contact et répondre aux besoins des habitants alors qu'il était impossible de sortir pour discuter du fait du confinement. Nous avons tout de même réussi à communiquer avec les habitants les plus vulnérables. Nous avons également réussi à communiquer avec tous les parents dont le coefficient de cantine est 1, 2 ou 3, pour les informer de l'aide alimentaire, des paniers des essentiels, etc. Certains clubs de foot, de basket, des centres sociaux, d'associations ont relayé les informations concernant le soutien et les dispositifs existants.

L'information et la communication sont toujours perfectibles, surtout en période de crise, mais ne rentrons pas dans une polémique stérile en attaquant ceux qui, pourtant, ont travaillé. Je pense que nous pouvons justement prendre désormais le temps nécessaire pour réfléchir à la manière de s'améliorer en période de crise, mais, excusez-moi, je n'allais pas relayer autre chose en matière de directives, de consignes au sujet de la santé publique que les informations du Premier ministre et du ministère de la Santé. Comme vous, j'ai suivi leur conférence de presse à 17 h, et j'ai trouvé cela plutôt bien d'harmoniser. Je ne suis ni médecin ni Professeur Pinpin qui communique via les réseaux sociaux. Je sais que vous affectionnez particulièrement les réseaux sociaux pour communiquer avec les habitants, mais je n'allais pas m'inventer des théories spécifiques à la Mairie du 14^e arrondissement. Le site de la Ville de Paris était aussi un vecteur puissant d'informations.

Je sais ce que nous avons fait, je sais ce que le service public et les agents ont réalisé et vraiment, ce que vous écrivez, je préfère... enfin, vous leur direz qu'ils ont été lents et très vulnérables. En tout cas, ils ont répondu, et nous avons répondu aux besoins des habitants. Nous pouvons toujours nous améliorer et c'est bien ce que nous comptons faire en tirant les enseignements avec tous les agents des services, mais aussi des élus pour, dans l'éventualité d'une nouvelle crise et d'un nouveau pic, être... oui, performants, peut-être plus, en tout cas pouvoir répondre à tous les besoins. Je sais qu'en vous redonnant la parole vous allez certainement nous dire en quoi vous auriez été absolument meilleurs.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai écouté attentivement votre réponse. Je vous inviterai simplement à lire attentivement ma question qui était de connaître la nature des décisions et des mesures que vous comptez prendre. Chacun de nous se remet en cause, vous l'avez dit très justement. Dans ma question, j'ai parlé des services publics qui ont révélé leur vulnérabilité, comme tout le monde, et il y a eu des choses extraordinaires, vous le savez très bien. Soit vous n'avez pas lu la question, soit vous prenez l'occasion de prendre 10 minutes pour reparler d'un sujet facile.

Je vous interroge sur un sujet sérieux : si nous connaissons un rebond, que faisons-nous de mieux la prochaine fois ? Comment s'assurer que des choses qui ont été faites, mais certaines avec lenteur, soient faites plus rapidement ? En termes de méthodes et de moyens, comment se préparer pour une éventuelle nouvelle vague que personne ne souhaite, évidemment ?

C'était le sens de ma question. J'aime autant les services publics que vous, Madame, les agents du service public, j'en suis moi-même. Franchement, tout cela est déplacé.

M^{me} PETIT

Ce n'est pas déplacé, c'est écrit.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Avez-vous vu le mot « agent » dans la question ? Non ? D'accord. Au cours des réunions auxquelles nous avons participé tous les jours, Madame la Maire, au bout d'une semaine, j'ai également reproché aussi - vous pouvez même me regarder quand je parle -, que la Mairie de Paris n'indiquait même pas le 3975 si les Parisiens avaient besoin de quelque chose, parce que personne n'y avait pensé, parce que nous avons des interlocuteurs habituels en difficultés qui connaissent le 3975, mais de nombreux Parisiens ne connaissent pas.

M^{me} PETIT

Ce que vous dites n'est pas vrai.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Comment ? Non, je ne termine pas. Je vous ai posé une question, j'attendais une réponse, je ne l'ai pas, arrêtons, voilà, merci.

M^{me} PETIT

Très bien. Je vous repasse la parole pour présenter votre vœu qui est le dernier point à l'ordre du jour.

– V14 2020 08 - Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie Madame la Maire.

« Le scrutin municipal, au 1^{er} et plus encore au 2^e tour, a été marqué par un niveau d'abstention inquiétant.

S'il s'explique partiellement par les circonstances et le calendrier de cette élection, il fait aussi écho à une très forte progression de l'abstention déjà constatée pour d'autres élections.

Il invite la majorité municipale, élue par un très faible nombre d'habitants, comme nous sommes élus par un faible nombre d'habitants, mais aussi l'ensemble des élus, à reconsidérer les conditions de l'action municipale et la manière dont on interagit avec les habitants du 14^e.

Nous formons le vœu que vous envisagiez de constituer, dès que possible, un groupe de travail associant l'ensemble des groupes politiques afin d'envisager une éventuelle réforme du Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.

Ce groupe pourrait également réfléchir aux évolutions à entreprendre en matière de démocratie dite " participative ", qu'il s'agisse des Conseils de quartier, du fonctionnement du budget participatif ou de toute autre initiative susceptible d'être prise pour améliorer la participation des citoyens et d'en garantir, absolument, la transparence. »

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je rappelle qu'un vœu est soumis au vote et que chacun peut s'inscrire pour intervenir.

Je compte bien évoluer et m'améliorer sur certains points, et toute l'équipe également. En revanche, un point sur lequel je ne changerais pas forcément, c'est voter des vœux - de l'opposition

municipale que je respecte vraiment entièrement - sur des choses que nous avons déjà coutume de faire.

Le vœu est très clair, vous demandez que la Maire du 14^e arrondissement « [constitue] dès que possible un groupe de travail [qui associe] l'ensemble des groupes [pour] envisager une éventuelle réforme du Règlement intérieur. »

En 2014, nous l'avons fait de cette manière-là. Avec le nouveau Conseil municipal, nous pouvons laisser passer le premier Conseil d'arrondissement qui se tient fin juillet. Je pense que si le deuxième tour des élections municipales avait eu lieu le 22 mars, nous aurions déjà pu travailler tous ensemble à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur, et peut-être l'aurions-nous même déjà adopté. Il se trouve que nous sommes dans un temps un peu particulier.

Ainsi, à la rentrée de septembre, l'ensemble des groupes de ce Conseil d'arrondissement, comme en 2014, sera invité à réfléchir et à travailler sur le nouveau Règlement intérieur qui nous servira pour l'animation et le déroulement de nos débats au sein de ce Conseil d'arrondissement. D'ailleurs, je vérifierai si dans toutes les mairies d'arrondissement, cette pratique est aussi ouverte et large.

Par ailleurs, « *Ce groupe pourrait également réfléchir aux évolutions à entreprendre en matière de démocratie dite "participative"* ». Je l'ai dit le 11 juillet, je le redis et nous le redisons collectivement, nous avons aussi l'intention de faire mieux, de ne pas réitérer nos défauts, d'améliorer nos qualités et notre relation avec les habitants et les associations de notre quartier qui sont extrêmement investis.

Je vous renvoie à la charte des Conseils du quartier adoptée en 2018. Nous devons envisager une révision de cette charte dans le cadre d'un renouvellement des Conseils de quartier en 2021. D'ici là, toutes les propositions seront les bienvenues, sans revenir en arrière. J'espère que d'autres arrondissements, dont les maires appartiennent souvent au même parti politique que vous, évolueront positivement et qu'ainsi, les élus arrêteront de présider les Conseils de quartier ou de les co-présider. J'espère aussi que le maire ou l'un de ses adjoints n'établiront toujours pas les ordres du jour des Conseils de quartier du 14^e arrondissement, en tout cas, c'est dans cette direction que nous voulons aller, vers plus de prise en main, plus d'autonomie encore, plus de moyens aussi qui permettent cette autonomie et cette démocratie participative.

J'entends que vous voulez améliorer le fonctionnement du budget participatif, c'est super, parce que chaque fois qu'il y a des délibérations sur le budget participatif, vous avez toujours quelque chose à redire. Je le redis aussi, c'est votre manière de faire, visiblement, de déposer des vœux ou de faire des tweets, mais je vous ai tout de même rarement vu dans les réunions publiques où nous avons discuté, bataillé, concerté, dans les réunions des Conseils de quartier qui étaient publiques et où l'information était largement disponible, jamais. En revanche, après, Madame CARRÈRE-GÉE, ce que vous faites, c'est de déposer un vœu pour dire : « *Oh là là !* ». Quand vous dites par exemple qu'il n'y a eu aucune concertation sur Vincent-de-Paul ou sur avenue du général Leclerc, je ne vous ai jamais vue dans les réunions publiques tout au long de ces six dernières années. J'espère vous voir. J'ai vu par exemple Éric AZIÈRE qui intervenait très souvent, et je lui donnais la parole, il n'y avait aucun souci, mais jamais je ne vous ai vue, et vous découvrez les sujets six mois avant les élections et deux mois après, en donnant des conseils de méthode. J'espère que nous partagerons une progression dans la méthode.

J'appelle la majorité à ne pas voter ce vœu, et vous verrez les preuves en acte.

Vous souhaitez la parole ? Je vous la redonne et nous passerons au vote. Guillaume DURAND souhaitait prendre la parole. Que ceux qui souhaitent prendre la parole lèvent le doigt et nous passerons ensuite au vote et nous clôturerons la séance de Conseil.

(M. Sanches-Ruivo entre en salle.)

M. DURAND

Tout d'abord, Madame la Maire, si vous me permettez, je vais faire ce que l'on appelle un « cavalier législatif » très bref, oui je vais me permettre, puisque nous parlons d'organisation du Conseil d'arrondissement.

Je dois vous dire que mes camarades de la rangée écolo, et j'espère que d'autres autour de la table sont d'accord avec moi, sommes assez effarés de voir des bouteilles en plastique et de la vaisselle jetable. (*Brouhaha dans la salle.*) C'était le meilleur pour la fin. Cela fait six ans que les pratiques se

sont améliorées à la mairie du 14^e, et nous espérons pouvoir revoir de la vaisselle non jetable et réutilisable dès le prochain Conseil d'arrondissement.

Pour revenir sur le fond du vœu, peu de choses à rajouter à ce que vous avez dit. Je suis assez étonné que, quand on parle de démocratie participative et des Conseils de quartier et de donner la parole aux habitants, on confie la réflexion sur la gouvernance et sur le fonctionnement à seulement un groupe de représentants d'élus. Ce n'est pas comme cela qu'il faut faire. En fait, si l'on veut travailler sur la charte des Conseils de quartier ou sur le budget participatif, on associe les habitants, mais ce ne sont pas les présidents de groupe qui discuteront entre eux pour savoir comment ils donneront un peu plus de pouvoirs aux habitant·e·s. La Maire l'a répété, notre arrondissement a tout de même beaucoup travaillé sur le fait d'augmenter l'autonomie des Conseils de quartier.

Concernant le budget participatif, je suis toujours étonné de vous voir à cette place, mais avant aussi, quand j'étais dans le public, vous étonner qu'il y ait des dépenses presque régaliennes de la Mairie qui passent sur le budget participatif. Le principe de ce budget est justement que les habitant·e·s se saisissent des vrais sujets. Je suis délégué à l'espace public et à la végétalisation, cela ne concerne pas simplement le petit jardin en bas de chez soi. Ce sont de vraies orientations budgétaires, des choix importants, et il s'agit de donner la place aux habitant·e·s de faire des choix plus importants et qui sont des marqueurs de la mandature. Il est ainsi tout à fait normal que ce budget participatif prenne plus de place - et mon collègue Eliott de FARAMOND y travaillera toute la mandature - et puisse s'occuper des sujets régaliens, les écoles et, pourquoi pas, même les très grands projets d'urbanisme.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Guillaume.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je crois que le régalien n'a pas grand-chose à faire avec les dépenses communales. En revanche, les dépenses obligatoires de la commune, cela a un sens. Selon le Code général des collectivités locales, des dépenses sont obligatoirement à la charge de la commune et non imputées sur un budget participatif. Ce budget participatif doit être certes des dépenses concernant le quartier et la commune, bien évidemment, mais pas des dépenses obligatoires de la ville. Par exemple, le fait de payer les agents du service public ne peut être mis à la charge du budget participatif, le fait de faire des réparations dans les écoles non plus.

M^{me} PETIT

Justement, cela n'a jamais été le cas puisqu'il s'agit de budget d'investissement. Bref...

M. VILLANI

Merci beaucoup, Madame la Maire, pour ces explications. J'ai compris le raisonnement sur lequel vous avez émis des réserves sur la forme et sur la façon dont était amené le vœu. Il n'empêche que, vous l'avez dit vous-même, il y a possibilité d'amélioration. Vous avez vous-même exprimé le souhait que, à la rentrée de septembre, nous travaillions tous à l'amélioration des pratiques. J'ai beaucoup apprécié le cavalier législatif du collègue qui a complètement raison, et il est certain que nous avons possibilité de nous organiser tous groupes confondus, pour améliorer notre fonctionnement. Pourquoi forcément rejeter le vœu ?

M^{me} PETIT

Parce que, M. VILLANI, je le répète, dans le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, compétence du Conseil d'arrondissement et de ses élus, en 2014, les représentants de tous les groupes avaient été associés et ils le seront de nouveau en septembre. C'est déjà fait, et le voter reviendrait à considérer que je ne le fais pas. Je le fais, et ce sera toujours comme cela.

Deuxièmement, pour redire ce que j'ai dit et ce qu'a également redit Guillaume, nous travaillerons sur les outils de démocratie participative avec les habitants. Nous n'y réfléchissons pas entre nous en premier lieu. Nous y réfléchissons entre nous, au sein de l'exécutif, mais ensuite, nous irons le travailler avec les habitants. Allons dans les réunions plénières, dont je ne connais pas encore

l'organisation, et faisons-le ensemble, en agora, mais dehors. Nous ne le ferons pas entre nous, membres du Conseil d'arrondissement.

Ce sera une méthode à trouver et c'est aux habitants de le dire. Nous en tirerons les conséquences et les arbitrages. Encore une fois, les habitants participeront à la révision de la charte des Conseils de quartier, à plus de démocratie participative, etc. Nous remplirons notre rôle en suggérant de nouveaux outils, de nouvelles méthodes de travail, de nouveaux moyens, etc. si les habitants présents nous disent : « Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint au Maire, nous demandons que la charte mentionne qu'un élu préside le Conseil d'arrondissement », je leur dirai non, car cela fait partie des invariants. Je ne suis pas d'accord, cela revient aux habitants. Tout comme nous avons mis quelques limites dans la charte des Conseils de quartier sur les vœux qu'ils peuvent émettre. En tout cas, je n'inscrirai jamais un vœu à l'ordre du jour comportant des propos racistes, ou contraires à loi ou autres. Nous pouvons prévenir de genre de choses. Quand des réunions plénières auront lieu en tous endroits, participez à ces réunions puisque vous serez associés et que vous aurez les invitations de la même manière que tous les élus de ce Conseil. Nous mêlerons nos voix, nos regards différents, et nous aboutirons forcément à quelque chose de meilleur. J'espère que les habitants sauront s'en saisir.

Chacun est libre de voter comme il l'entend ce vœu, mais je suis contre faire un groupe intergroupe de travail de quelque chose qui relève de la participation des habitants. Je ne suis pas d'accord.

DÉLIBÉRATION N°86

– V14 2020 08 - Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe 100 % 14

Rapporteuse : M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 6 dont 1 pouvoir

(M. Jean-François ALEXANDRE, M. Éric AZIÈRE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Stéphanie CLAUD, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Patrick VIRY).

Contre : 23 dont 5 pouvoirs

(D. ANTONELLI, A. BERTRAND, C. BLAUEL, A. BOUABBAS, J. CABOT, C. CHEVALIER, M. COCHARD, E. DE FARAMOND, G. DURAND, A. GHADI, Z. GHANEM, V. GUENANEN, G. LARDY-WORINGER, F. LETISSIER, J. MARCHAND, S. MATMATI, H. MERMBERG, S. PARISOT, C. PETIT, O. POLSKI, P. RABADAN, H. SANCHES-RUIVO, M. TONOLLI)

Abstention : 1

(C. VILLANI)

M^{me} PETIT

Je précise que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 14 septembre dans cette salle à 19 heures.

Je vous souhaite d'ici là de passer un été heureux, serein et dans les meilleures conditions possibles. Nous ne partons pas tous tout de suite, nous nous retrouvons le jour du forum de rentrée, et ensuite le 14 septembre dans cette formation. Merci beaucoup.